

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20 juin 2017**

Date de convocation : 15 juin 2017

Date d'affichage : 15 juin 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à dix-neuf heures.

Etaient présents : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Aline BOCQUET, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Maryse DELIGNY, M. Mickaël LEFOL et M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET.

Absents excusés : Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
Mme Laurence THOMA donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

M. Joël JOUGLET n'a pas donné de procuration.

**DELIBERATIONS :**

Ouverture de la séance à 19h10.

M. Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du 13 avril 2017.

M. Pascal LEFEVRE précise que sur la note de synthèse, figure une erreur concernant les charges de personnel. Il est écrit que les charges de personnel représentent une baisse alors qu'elles représentent une augmentation. La Secrétaire de Mairie va donc procéder à la correction de cette note de synthèse.

**RESTAURATION SCOLAIRE, TAP ET PERISCOLAIRE :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**RESTAURATION SCOLAIRE, TAP ET PERISCOLAIRE :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les dossiers d'inscriptions et les règlements intérieurs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**RESTAURATION SCOLAIRE, TAP ET PERISCOLAIRE :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la dissolution des régies cantine et périscolaire à compter du 17 juillet 2017.

Il décide en outre, à l'unanimité, la création d'une régie unique cantine, périscolaire.

**NOUVELLE CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer la charte d'entretien des espaces publics niveau 2.

**JEUX OLYMPIQUES D'ETE 2024 : motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

<p><b><u>ACHAT D'UN LOGICIEL POUR CANTINE/PERISCOLAIRE/TAP</u></b></p>	<p>La Commune va faire l'acquisition d'un logiciel pour une meilleure gestion concernant la cantine, le périscolaire et le TAP. Le devis n'est pas encore chiffré. Monsieur le Maire nous le transmettra dès qu'il le recevra.</p>
<p><b><u>ACHAT D'UNE ARMOIRE SECURISEE :</u></b></p>	<p>Des demandes de devis sont en cours pour l'achat d'une armoire sécurisée ignifuge, destinée au stockage des registres de l'Etat Civil. Cela a été réclamé par l'Administration et conseillé par Mme Watin.</p>
<p><b><u>COMMISSION DE SECURITE POUR LA SALLE DES FETES :</u></b></p>	<p>Un devis a été établi par la société « Sécurité Feu » afin d'équiper la salle des fêtes de 3 alarmes types 4 radio et de 5 diffuseurs dans les 5 toilettes de la salle des fêtes pour les non-voyants. Cette installation est prévue pour le 27 juin 2017.</p>
<p><b><u>TENNIS :</u></b></p>	<p>Un devis de la société MAESTRO a été fait au nom du Tennis Club de Pimprez, afin de rénover le court de tennis. Le conseil municipal a décidé d'approuver ce devis, cependant ce dernier devra être refait au nom de la Commune. M. Le Maire précise par ailleurs, qu'il convient d'envisager la réactualisation du contrat avec le TCP.</p>
<p><b><u>TABLEAUX M. PALISSE et Mme LEMAIRE :</u></b></p>	<p>M.PALISSE Gérard a offert à la commune un tableau religieux peint par ses soins. Mme LEMAIRE Françoise a également offert un tableau qui illustre la commune de Pimprez.  Le tableau de M. PALISSE sera accroché dans l'église. Le tableau de Mme LEMAIRE sera très certainement installé sur les murs de la mairie ou de la salle des associations. L'endroit n'est pas encore défini, ce point doit encore être réfléchi.  Le Maire propose dans la deuxième quinzaine de septembre 2017 d'inviter ces 2 personnes afin de les remercier et d'inaugurer leurs 2 tableaux.</p>
<p><b><u>YOGA :</u></b></p>	<p>Monsieur le Maire suggère au conseil Municipal le renouvellement du prêt de la salle des associations pour le yoga. Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.</p>
<p><b><u>DIVERS : Mesures de rappel chiens errants</u></b></p>	<p>Monsieur le Maire précise que des mesures de rappel seront faites car il constate une recrudescence de chiens errants sur la commune.</p>
<p><b>Devis Eglise</b></p>	<p>Mme ML Picard demande des informations concernant le second devis du paratonnerre de l'église. M. Romuald Denis répond qu'il a obtenu ce devis et qu'il le transmettra.</p>
<p><b>Devis billards</b></p>	<p>Mme ML Picard rappelle que les billards sont toujours en attente d'être revendus. La problématique c'est que les divers contacts pris jusqu'à ce jour sont restés sans solution. M. Jean-Claude Lesage propose de faire des recherches sur les prix. Si cela n'aboutit pas nous envisageons l'éventualité de contacter Maître Macaigne de Noyon.</p>
<p><b>Plan canicule</b></p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du mercredi 21 juin, la Préfecture de Beauvais enclenchera le plan canicule. Les personnes âgées, les personnes les plus vulnérables seront contactées pour vérifier qu'elles ne manquent de rien et si elles ont besoin d'aide.  La séance est levée à 21h20.</p>



Tél :  
03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 04/07/2017  
Reçu en préfecture le 04/07/2017  
Affiché le   
ID : 060-216004861-20170620-2017\_16TARIFCAN-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation :

15 juin 2017

Date d'affichage :

15 juin 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

**N°2017/016**

Objet de la délibération :

**RESTAURATION  
SCOLAIRE, TAP ET  
PERISCOLAIRE :**

**MODIFICATION DES  
TARIFS A COMPTER  
DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE  
2017**

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à 19 heures.

Etaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à M. Pascal LEFEVRE  
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Joël JOUGLET

Absents non excusés :

Vu la délibération du 03 juin 2014 fixant les tarifs pour la restauration scolaire, le périscolaire et des Temps d'Accueil Périscolaire,

Considérant qu'aucune augmentation n'a été appliquée depuis la rentrée scolaire 2014 au prix du repas, Considérant qu'il convient de modifier ces tarifs compte tenu de l'augmentation du prix de revient d'un repas à la cantine scolaire et du service proposé,

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels :

- Restauration scolaire : 4.10 € pour un enfant  
3.60 € pour le ou les enfants suivants déjeunant le même jour  
3.50 € pour les agents communaux
- Périscolaire : 3.30 € la 1/2 journée (matin ou soir)  
4.40 € la journée (matin et soir)
- Temps Accueil Périscolaire (T.A.P) : 1.00 € de 15h45 à 16h30

Où il les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des tarifs suivants :

- Restauration scolaire : 4.50 € pour un enfant  
3.80 € pour le ou les enfants suivants déjeunant le même jour  
4.00 € pour les agents communaux  
La gratuité pour l'ATSEM
- Périscolaire : 3.50 € la 1/2 journée (matin ou soir)  
4.60 € la journée (matin et soir)  
3.50 € de majoration de 0 à 15 minutes de retard  
15.00 € de majoration au-delà de 15 minutes de retard
- Temps Accueil Périscolaire (T.A.P) : 1.00 € de 15h45 à 16h30  
3.50 € après 16h30 car horaire de l'accueil périscolaire

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 27 juin 2017

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



Tél :

03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20170620-2017\_17REGLCANT-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation :

15 juin 2017

Date d'affichage :

15 juin 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

**N°2017/017**

Objet de la délibération :

**RESTAURATION  
SCOLAIRE, TAP ET  
PERISCOLAIRE :**

**MODIFICATION DES  
DOSSIERS  
D'INSCRIPTIONS ET  
DES REGLEMENTS  
INTERIEURS A  
COMPTE DU 1<sup>ER</sup>  
SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à 19 heures.

Etaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à M. Pascal LEFEVRE  
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Joël JOUGLET

Absents non excusés :

Vu la délibération du 03 août 2009 instaurant un dossier d'inscription et un règlement intérieur pour la restauration scolaire, le périscolaire et des Temps d'Accueil Périscolaire,  
Vu l'acquisition d'un logiciel informatique pour la gestion de ces services,  
Vu la modification des modes de règlements,  
Considérant qu'il convient de modifier ces règlements,

Oùï les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les paragraphes et articles suivants des 3 règlements :

- Dossier d'inscription : le dossier d'inscription annuel est obligatoire et doit être complet et retourné au Directeur de la structure
- Liste des pièces à fournir :
  - ⇒ jugement précisant l'autorité parentale
- Fiche de renseignements :
  - ⇒ mise à jour des numéros de téléphones en cours d'année des responsables légaux dans la fiche de renseignements
  - ⇒ ajout de la date d'échéance de l'assurance
- Fiche sanitaire :
  - ⇒ fournir un certificat médical en cas de changement de l'état de santé de l'enfant
- Restauration scolaire :
  - article 1 :
    - ⇒ selon le nombre d'enfants 2 services pourront être mis en place
    - ⇒ suppression du changement des horaires de l'école
    - ⇒ rappel des règles de sécurité routière (stationnement)
  - article 3 :
    - ⇒ la fiche d'inscription mensuelle est OBLIGATOIRE
    - ⇒ le planning du mois suivant devra impérativement être rendu le 20 de chaque mois
  - article 4 :
    - ⇒ les modifications pourront être effectuées par internet via le portail famille
    - ⇒ les annulations ou ajouts devront obligatoirement être faits ou confirmés par écrit
    - ⇒ mise ne place d'un règlement dématérialisé (TIPI)
    - ⇒ les annulations ou ajouts devront se faire 72 heures avant le jour prévu, si non, elles seront facturées
    - ⇒ les modifications ne seront prises en compte qu'après validation de la direction
  - article 5 :
    - ⇒ nouveaux tarifs
    - ⇒ ajout d'un rappel « la municipalité accueil les enfants pendant les 2 heures de pause méridienne ainsi que les frais de personnel »

- article 5 suite :

- ⇒ les factures devront être réglées à terme échu.
- ⇒ elles seront envoyées en début de mois avec le planning du mois suivant.
- ⇒ le planning du mois suivant devra impérativement être rendu le 20 de chaque mois
- ⇒ les annulations ou ajouts devront se faire 24 heures avant le jour prévu sinon elles seront facturées
- ⇒ les annulations ou ajouts devront obligatoirement être faits ou confirmés par écrit
- ⇒ mise ne place d'un règlement dématérialisé (TIPI)

- article 7 :

- ⇒ assurance est annulée et remplacée par « lien entre l'équipe encadrante et les parents (mail ou cahier de liaison) »

• Périscolaire :

- article 2 :

- ⇒ rappel des règles de sécurité routière (stationnement)

- article 4 :

- ⇒ lien entre l'équipe encadrante et les parents (mail ou cahier de liaison)

- article 8 :

- ⇒ nouveaux tarifs

- article 9 :

- ⇒ les factures devront être réglées à terme échu.
- ⇒ elles seront envoyées en début de mois avec le planning du mois suivant.
- ⇒ le planning du mois suivant devra impérativement être rendu le 20 de chaque mois
- ⇒ les annulations ou ajouts devront se faire 24 heures avant le jour prévu sinon elles seront facturées
- ⇒ les annulations ou ajouts devront obligatoirement être faits ou confirmés par écrit
- ⇒ mise ne place d'un règlement dématérialisé (TIPI)

• Temps Accueil Périscolaire (T.A.P) :

- article 2 :

- ⇒ 3.50 € après 16h30 (application du tarif de l'accueil périscolaire)

- article 3 :

- ⇒ les factures devront être réglées à terme échu.
  - ⇒ elles seront envoyées en début de mois avec le planning du mois suivant.
  - ⇒ le planning du mois suivant devra impérativement être rendu le 20 de chaque mois
  - ⇒ les annulations ou ajouts devront se faire 24 heures avant le jour prévu sinon elles seront facturées
  - ⇒ les annulations ou ajouts devront obligatoirement être faits ou confirmés par écrit
- mise ne place d'un règlement dématérialisé (TIPI)

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 27 juin 2017

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 04/07/2017  
Reçu en préfecture le 04/07/2017  
Affiché le   
ID : 060-216004861-20170620-2017\_18REGIECAN-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPREZ**

Date de convocation :

15 juin 2017

Date d'affichage :

15 juin 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

**N°2017/018**

Objet de la délibération :

**RESTAURATION  
SCOLAIRE, TAP ET  
PERISCOLAIRE :**

**DISSOLUTION DES  
REGIES CANTINE ET  
PERISCOLAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à 19 heures.

Etaients présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à M. Pascal LEFEVRE  
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Joël JOUGLET

Absents non excusés :

Vu les délibérations du 07 juillet 2008 créant des régies pour la cantine et le périscolaire ;

Vu la mise en place d'un logiciel de gestion pour la cantine, le périscolaire et les TAP ;

Considérant qu'il sera plus aisé de regrouper ces régies en une régie unique ;

Oùï les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- La dissolution des régies n°36 cantine et n°37 périscolaire créées le 07 juillet 2008 à compter du 17 juillet 2017,
- Décide la création d'une régie unique cantine, périscolaire.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 27 juin 2017

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



Tél :  
03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 04/07/2017  
Reçu en préfecture le 04/07/2017  
Affiché le   
ID : 060-216004861-20170620-2017\_19CHARTES-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPREZ**

Date de convocation :

15 juin 2017

Date d'affichage :

15 juin 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

**N°2017/019**

Objet de la délibération :

**NOUVELLE CHARTE  
D'ENTRETIEN DES  
ESPACES PUBLICS**

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à 19 heures.

Etaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à M. Pascal LEFEVRE  
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Joël JOUGLET

Absents non excusés :

Monsieur le Maire rappelle que l'emploi de produits phytosanitaires est interdit depuis le 1er janvier 2017. Les pratiques, utilisées par les agents techniques pour l'entretien des espaces publics, peuvent être labellisées dans le cadre de la nouvelle « charte d'entretien des espaces publics » portée par l'Agence de l'Eau SeineNormandie (AESN). L'adhésion à cette dernière conditionne l'obtention de multiples financements de l'AESN (support de communication, matériel alternatifs..).

La charte comporte 3 niveaux d'engagement afin de faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces publics des collectivités vers le zéro-phyto et il est proposé de s'engager au respect des conditions du niveau 2.

Il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser le président à signer la nouvelle charte d'entretien des espaces publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la charte d'entretien des espaces publics.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 27 juin 2017

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



Tél :  
03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 04/07/2017  
Reçu en préfecture le 04/07/2017  
Affiché le   
ID : 060-216004861-20170620-2017\_20\_JOPARIS-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation :

15 juin 2017

Date d'affichage :

15 juin 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

**N°2017/020**

Objet de la délibération :

**M O T I O N     D E**  
**S O U T I E N   A   L A**  
**C A N D I D A T U R E   D E**  
**L A   V I L L E   D E   P A R I S   A**  
**L ' O R G A N I S A T I O N**  
**D E S   J E U X**  
**O L Y M P I Q U E S   E T**  
**P A R A L Y M P I Q U E S**  
**D ' É T É   D E   2 0 2 4**

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à 19 heures.

Étaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à M. Pascal LEFEVRE  
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Joël JOUGLET

Absents non excusés :

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Commune de PIMPRESZ (Oise) est attachée,

Considérant que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la Commune en ce domaine,

Considérant que la Commune de PIMPRESZ souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article unique - apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 27 juin 2017

Bernard Christian TOULLIC  
Maire